



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONNE NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 AVRIL 2025

N°2025. 20

FINANCES

L'an deux mille vingt-cinq, mercredi 9 avril 2025, à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le 3 avril 2025, se sont réunis au foyer Communal de Chaumont (Avenue des Chaumes à Chaumont), sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN.

En exercice : 38

Présents : 27

Votants : 32

Étaient présents (titulaires) : Mesdames et Messieurs Fouet, Coquille (Champigny), Devinat (Chaumont), Sylvestre (Cuy), Gonnet (Evry), Babouhot (Gisy les Nobles), Marty (La Chapelle sur Oreuse), Michaut (Michery), Cots (Pailly), Dorte, Chislard, Joly (Pont sur Yonne), Le Gac (Saint Sérotin), Martin (Serbonnes), Pitou, Lemétayer (Sergines), Bardeau P. (Thorigny sur Oreuse), Spahn, Delalleau (Villeblevin), Goglines (Villemanoche), Laventureux (Villenavotte), Bourreau, Coutouly, Piète, Sineau (Villeneuve la Guyard), Nezonnet (Vinneuf);

Était présente (suppléante) : Madame Chereau (Perceneige),

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Brochier (Champigny), Denisot (Compigny), Rangdet (Courlon sur Yonne), Aubert (Plessis Saint Jean), Duval, Desserey (Pont sur Yonne), Bardeau C. (Thorigny sur Oreuse), Beaumont (Villeblevin), Cochennec (Villeneuve la Guyard), Hautecoeur (Villeperrot), Dauphin (Vinneuf) ;

Pouvoirs : Mme Aubert à M. Pitou, Mme Duval à M. Dorte, Mme Desserey à M. Chislard, Mme Bardeau C. à M. Bardeau, Mme Cochennec à Mme Coutouly ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-7 du Code Générale des Collectivités.

Objet : Approbation du compte de gestion 2024 du budget annexe AERODROME de la Communauté de communes Yonne Nord

Le Conseil Communautaire, vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment l'article D.2345-5,
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et notamment son article 9, précisant que l'arrêté des comptes est constitué par le vote du conseil communautaire sur le compte administratif présenté par le Président
- l'instruction budgétaire et comptable M57 relative à la détermination et à la reprise des résultats,
- la présentation en commission des Finances du 25 mars 2025 ;

Il est soumis à votre approbation les comptes de gestion 2024 du budget annexe AERODROME de la communauté de communes Yonne Nord présenté par le responsable du service de gestion comptable qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2024.

Les résultats issus des comptes de gestion 2024 vous sont présentés en annexe

Statuant sur cette comptabilité, le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2024 par le responsable du service de gestion comptable de Sens, n'appelle ni observations ni réserves.

Entendu l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents :

- **CONSTATE** la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable,
- **APPROUVE** les comptes de gestion du budget annexe AERODROME établi par le comptable public de la communauté de communes pour l'exercice 2024.

Pour copie certifiée conforme,

Le Secrétaire de Séance, Patrick BABOUHOT



le Président, Thierry SPAHN

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exact et conforme, compte tenu de sa transmission à la Sous-préfecture de Sens le 11 avril 2025 et de sa publication légale le 11 avril 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Annexe :

61302 - AERODROME CC YONNE NORD

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif AERODROME CC YONNE NORD Investissement Fonctionnement	86 358,51 2 928,11 89 296,62 89 296,62		-449,35 21 100,66 20 651,31 20 651,31		85 909,16 24 038,77 109 947,93 109 947,93
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	89 296,62		20 651,31		109 947,93

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

S²LO

ID : 089-248900896-20250409-2025_20-BF